

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2021

Date de la convocation : 6 septembre 2021

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **70%** de la base imposable, en ce qui concerne **tous les immeubles à usage d'habitation**.

-Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

D2021-037 : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE 2021/2022

Dans le cadre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Pontmain, il a été établi une convention de forfait communal, qui est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Maire informe que la circulaire préfectorale n°2020-08-DCPPAT indiquait que le coût moyen départemental, servant de base de calcul de la participation communale, était de 430 € pour un élève d'élémentaire et 1 409 € pour un élève de maternelle.

D2021-038 : SOCLE NUMERIQUE POUR LES CLASSES ELEMENTAIRES – VALIDATION DU DEVIS ELECTRO SYSTEM

Monsieur le maire rappelle la convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires signée avec le département (délibération D2021-029 du 24/06/2021). Le volet équipement est subventionnable à 70% avec un plafond de 5 890.00 €.

Après étude, la proposition de l'entreprise Electro System a été retenue, pour un montant de 2 995.16 € HT (3 594.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis n° DE21080126 du 24 août 2021 de l'entreprise Electro System pour un montant de 2 995.16 € HT (3 594.20 € TTC).

Le matériel sera rétrocédé à l'école Notre Dame de Pontmain moyennant les 30% de reste à charge.

QUESTIONS DIVERSES

***Opération jus de pomme :**

M. GUION, président de l'OGEC présente l'opération jus de pomme menée par l'école : les enfants vont procéder à une cueillette de pommes le 28 septembre, elles seront acheminées au Pressoir d'Aviré pour faire du jus de pomme. Les bouteilles seront ensuite vendues au profit de l'école.

***Correspondants Ouest France et Haut Anjou :**

La commune n'a plus de correspondant depuis un an environ. Une discussion s'engage pour trouver des profils de personnes sur la commune susceptibles d'être intéressées par la fonction. Une annonce sera diffusée sur les réseaux de la commune.

***Location de la salle pour la St Sylvestre :**

Suite à des incidents, la précédente mandature avait décidé d'interdire la location pour la soirée du Nouvel An. Après discussion, il est décidé d'autoriser désormais la location tant qu'aucun débordement n'est constaté. La règle de cessation du bruit à partir de 2h du matin est maintenue.

***Réunion du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) relative au Pass Sport :** Une aide de 50 € / enfant de 6 à 18 ans pour une activité sportive est accordée (uniquement pour les sports fédérés) sous condition : bénéficier de l'allocation rentrée, de l'allocation enfant handicapé ou de l'allocation adulte handicapé.

***Génération Mayenne 2024 :** une aide départementale de 25 € est accordée à tous les collégiens pour leur inscription dans une association sportive ou une structure d'enseignement artistique.

***Réunion de la Commission Culture pour une résidence d'artiste:**

Réunion avec Elise LECLERC de la CCPC sur le projet d'artiste en résidence sur 10 communes du territoire. Nicolas TURON est un auteur, metteur en scène et romancier qui projette de résider 3 jours dans chaque commune sélectionnée et de produire un roman d'une quarantaine de pages sur chaque commune à partir de rencontres avec les habitants.

3 personnes de la commune doivent être sélectionnées pour accueillir et échanger avec l'artiste. Il doit s'agir de personnes représentatives d'une catégorie d'âge ou socio-professionnelle ou des spécificités locales de la commune.

Des créneaux de rencontres sont prévus début janvier, fin mars et fin mai.

***Adressage :** livraison des panneaux fin novembre. Possibilité de proposer une participation citoyenne pour la pose des panneaux.

***Journée plantation d'arbres**

Inviter les parents des enfants nés en 2020 et 2021 à l'opération « Une naissance, un arbre » le 27 novembre à 14h.

La plantation du bosquet derrière la mairie aura lieu à 10h30 le même jour.

***Inauguration du centre bourg :**

Un arrêté interdisant la circulation et le stationnement sur la place du Relais a été pris : circulation interdite sur la place le 18/09 de 9h à 14h ; stationnement interdit du 17/09 à 17h au 18/09 à 14h.

Envoyer un courrier aux riverains et aux habitants du lotissement et faire un communiqué à la presse relatif à la réglementation de la circulation.

Un panneau 2m x 2m avec le logo de la commune sera livré semaine 37, prix 254 € TTC.

Liste des invités et personnalités présentes :

- M. Xavier LEFORT, Préfet de la Mayenne
- M. Guillaume CHEVROLLIER, Sénateur de la Mayenne
- Mme Géraldine BANNIER, Députée de la Mayenne
- M. Philippe HENRY, Maire de Château-Gontier-sur-Mayenne, Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, Vice-Président du Conseil Régional
- M. Daniel GENDRY, Conseiller régional, Maire de Niaflès
- M. Christophe LANGOUET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon, Maire de Cossé-le-Vivien
- M. Richard CHAMARET, Président de Territoire Energie Mayenne, Maire de Méral
- M. Vincent SAULNIER, Conseiller Départemental
- Mme Aurélie MAHIER, Conseillère Départementale
- Mme Christelle TILY, Secrétaire générale de la sous-Préfecture
- Les maires de la Communauté de Communes du Pays de Craon
- Le Conseil Municipal de Saint Quentin-les-Anges
- Les entreprises, présidents d'associations, et habitants de Saint Quentin-les-Anges

DATES A RETENIR :

*Présentation Assainissement aux Anges avec Patrice LEGER : jeudi 16 septembre 2021, à 10h30 à la mairie

*Inauguration du centre bourg : samedi 18 septembre 2021, à 10h30

*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 21 octobre 2021 à 20h30

*Journée plantations : samedi 27 novembre 2021